



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

**Objet : Approbation du plan de financement relatif aux travaux d'aménagement des
rues Neuve Saint-Roch et Commandant Bonelli**

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération 18/200 AC de l'Assemblée de corse en date du 29 novembre 2019 approuvant le règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant le souhait de la ville de Bastia de procéder à des travaux d'aménagement des rues Neuve Saint-Roch et Commandant Bonelli ;

Considérant que ces deux rues sont des voies à sens unique, disposant d'un stationnement longitudinal d'un côté et d'un stationnement en épis de l'autre côté d'une profondeur de 3.65m pour la première et de 3m.07 pour la seconde ;

Considérant que la profondeur requise pour un stationnement en épis selon inclinaison est comprise entre 4,90m/5,10m ;

Considérant la configuration actuelle de ces voies qui nuit au passage des engins de secours, provoquant des problèmes de sécurité dans le secteur, (les pompiers, lors des différentes réunions entre services sur site, ont dénoncé cette problématique à plusieurs reprises) ;

Considérant l'objectif de résoudre les problématiques liées aux accès des véhicules de secours, il est nécessaire de traiter l'ensemble de l'espace public et de modifier le sens de stationnement sur les deux rues, aujourd'hui en épis, en stationnement longitudinal ;

Considérant que cela permettra d'uniformiser le stationnement avec des dimensions réglementaires, et la largeur de la voie rendra possible en toute sécurité le passage des véhicules de secours ;

Considérant que cette opération présente un budget prévisionnel de 50 000 € HT d'investissement détaillé comme suit :

Installation de chantier	1 300 € HT
Maçonnerie	34 000 € HT
Marquage	1 200 € HT
Mobilier urbain	5 800 € HT
Borne arrêt minute	7 700 € HT
TOTAL	50 000 € HT

Considérant que la réalisation de cette opération est éligible au titre du règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jeromine VIVARELLI MARI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** le plan de financement des travaux d'aménagement des rues Neuve Saint-Roch et Commandant Bonelli suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux d'aménagement des rues Neuve Saint-Roch et Commandant Bonelli	50 000 €	CDC – dotation quinquennale 2020-2024 (40%)	20 000 €
		Ville (60 %)	30 000 €
Total Dépenses	50 000 €	Total Recettes	50 000 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements relatifs aux travaux d'aménagement des rues Neuve Saint-Roch et Commandant Bonelli et signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/07/2023

Pierre SAVELLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230725-20230725-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.